ABONNEMENT Saumur

Un an. 25 fr. Trois mois. 7

Un an. 30 fr. Six mois. : 16

6n s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE HIIIMIII

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproducon, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 JUILLET

LA LOI MILITAIRE

C'est Mer Freppel qui a combattu le premier, par une énergique protestation, la loi sur le recrutement.

Cette loi que l'on propose, dit Mer d'Angers, ne contient pas du tout l'égalité pour tous, et, loin d'alléger les charges du pays, elle les aggrave. Si on la discute à la fin de la législature, c'est que certaines personnalités politiques entendent en faire une manœuvre électorale.

C'est à la veille d'une guerre qui sera un duel à mort entre deux ou trois peuples, qu'on attente à la sécurité de la France.

M. Lockroy. - C'est honteux de parler ainsi. (Protestations à droite.)

Mer Freppel. - La honte n'est pas pour moi. Je vous ferai remarquer que la loi n'est pas encore votée et que j'ai le droit d'en faire ressortir les funestes conséquences.

Je reprends donc. C'est à la veille d'une guerre prochaine qu'on va voter une loi qui ne peut être que préjudiciable à l'armée. (Se tournant vers la gauche). Et qu'est-ce qui vous pousse à ces mesures insensées? La haine de l'Église, de l'Église que vous n'avez pu anéantir et que vous cherchez à frapper au cœur, en astreignant au service les ministres de la religion catholique.

C'est pour cela que la majorité votera le projet, mais ce testament sera cassé dans l'intérêt de la défense nationale et pour la défense des intérêts vitaux du pays.

C'est un ancien capitaine, M. Thiers, qui s'est chargé de défendre la loi militaire que nos officiers supérieurs sont presque unanimes à réprouver. Il l'a fait maladroitement, en un langage romantique, avec un débit théâtral, par des affirmations sans preuves, avec des insinuations blessantes à l'égard de l'évêque -d'Angers... Cela a suffi pour soulever les applaudissements des gauches et conquérir une poignée de main de M. Tirard.

La discussion sur la loi elle-même, sur ses principales dispositions, s'est engagée. M. le général Montandon en a fait ressortir tous les inconvénients militaires et les graves dangers au cas où une guerre éclaterait en pleine transformation. Cette parole autorisée, d'un ancien commandant de corps d'armée, n'a rien modifié au parti pris de la majorité : au nom de la gauche radicale, M. Jamais a déclaré que, malgré ses imperfections, ses amis voteraient la loi. L'œuvre n'est pas parfaite, a conciu ce député, et « la prochaine législature la perfectionnera » ou peut-être la réformera, car cette loi est frappée d'appel devant la future Chambre.

M. de Lanjuinais et baron Reille ont défendu leur contre-projet qui a été repoussé par toutes les gauches.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, ne conteste pas les imperfections de l'article 23, mais il adjure la Chambre de ne pas le repous-

La Chambre termine sa triste besogne en adoptant cet article 23 — curés sac au dos par 320 voix contre 177.

M. de Plazanet résume ainsi son opinion sur cette loi:

« C'est une loi qui doit réjouir nos ennemis et contrister tous ceux qui seraient tentés de devenir nos alliés. »

BRUITS DE GUERRE

Les nouvelles qui viennent de l'étranger montrent que toutes les puissances se préparent à la guerre.

Les crédits d'armements sont votés en Autriche-Hongrie sans aucune difficulté, et en Italie on ne semble se préoccuper que de la part qui pourrait être faite à cette puissance dans le gâteau français. C'est à peine si la Savoie, Nice et la Corse paraissent un morceau suffisant.

Il se confirme que le Pape n'a pas été sans examiner l'éventualité d'une guerre générale, et les dépêches prétendent que, dans le dernier consistoire, il a pris la résolution de se réfugier, dans ce cas, en Espagne.

Mais le Pape aurait-il le loisir de sortir de Rome?

Les Italiens, qui lui font subir toutes les tortures morales, lui laisseraient-ils porter ailleurs le prestige de sa souveraineté?

Nous ne voulons pas examiner aujourd'hui cette question; nous tenons à montrer seulement que l'on croit à la guerre en Italie, et à une guerre prochaine.

A ce point de vue, les dépêches de M. de Bismarck, à propos des affaires suisses, qui viennent d'être publiées, méritent d'être lues avec attention.

On y voit que M. de Bismarck y parle en maître et, ce qui est plus grave, au nom de l'Europe monarchique entière.

Il ne perd pas son temps à les laisser entendre comment il fera prévaloir sa manière d'envisager les faits et les traités. Il s'exprime comme un homme sûr de ne pouvoir être démenti par aucun souverain. Ce qui prouve que le très délicat problème des neutralités a été tranché par les Cours de l'Europe, en dehors, bien entendu, de la France.

La République, comme une galeuse, gît dans son coin. On la laisse à ses débordements et à ses plaisirs, ne voulant l'admettre pour rien à l'étude des chose sérieuses.

Le passage concernant la neutralité suisse est intéressant à lire à tous les points de vue. Il montre le peu de cas que fait le Prince-

Chancelier des traités qui l'embarrassent. Comme cet autre - Madier de Montjau - il proclame qu'il supprime tout ce qui le gêne :

« Si le gouvernement suisse continue à per-» mettre que des révolutionnaires allemands

- » établis sur le territoire suisse menacent la
- » paix intérieure et la sûreté de l'empire alle-» mand, le gouvernement impérial se verra
- » forcé, de concert avec les puissances amies, » d'examiner la question de savoir jusqu'à
- » quel point la neutralité de la Suisse est » conciliable avec les garanties d'ordre et de
- » paix sans lesquelles les autres puissances » européennes ne sauraient prospérer.
 - » Alors que les parties essentielles des trai-

» tés sur lesquels repose la neutralité de la » Suisse sont devenues caduques par suite de

- » la marche des événements, les dispositions
- » favorables à la Suisse qui y sont contenues
- » ne sauraient être maintenues en vigueur
- » que si les devoirs qui résultent de ces dispo-» sitions sont remplis par la Suisse. Il y a
- » pour la Confédération un devoir corrélatif à
- » la protection dont les puissances couvrent sa » neutralité : c'est le devoir de ne plus per-
- » mettre que, du territoire suisse, des entre-
- » prises criminelles soient dirigées contre la » paix et la sûreté d'autres puissances. »

Tout est là!

L'Europe ne respectera la neutralité des Neutres que si ceux-ci servent les desseins de l'Allemagne.

C'est vainement que la Confédération invoquerait les Traités. — Le Prince-Chancelier lui répond : Caducs vos Traités! Ils nous gênent, et nous les supprimons comme n'étant plus dans la note du Concert Européen. Ils retardent sur les événements.

Pour couronnement de l'œuvre, voilà qu'à la veille d'une grande guerre, Bismarck détruit les Neutres.

Mais, la France s'amuse à l'Exposition, et les républicains se disputent pour savoir qui, de Boulanger ou de Ferry, aura le Pouvoir au moment de l'invasion.

Munich, 7 juillet.

D'après certains bruits dont le Vaterland se fait l'écho, le gouvernement allemand aurait engagé des négociations avec le cabinet austro-hongrois pour le pressentir sur une grave question.

Le gouvernement allemand voudrait savoir si, dans le cas d'une guerre entre la France d'une part, et l'Allemagne et l'Italie de l'autre, le gouvernement austro-hongrois autoriserait le transport des troupes allemandes et italiennes sur la ligne Rosenheim-Vérone.

Le cabinet de Vienne aurait répondu que des négociations à ce sujet n'aboutiraient pas.

Vienne, 7 juillet.

D'après le Vaterland, organe catholique, le gouvernement austro-hongrois aurait déclaré au gouvernement italien qu'il ne lui prêterait aucun concours effectif dans le cas d'une guerre entre la France et l'Italie.

Le Vaterland ajoute:

« Il est certain que ce n'est pas la République française qui provoquerait une pareille guerre. On connaît ses intentions pacifiques à l'égard du peuple italien. Dans ces conditions, si l'Italie était aidée, ce ne serait pas par l'Autriche-Hongrie. »

LA DÉFENSE DES COTES

Il est impossible de passer sous silence les incidents qui viennent de se produire sur nos côtes à propos des manœuvres navales dans la Méditerranée et dans la Manche.

A Cherbourg, l'escadre du contre-amiral Boissoudy, figurant l'ennemi, a forcé la passe ouest et a pénétré dans la rade, malgré le tir des forts et des garde côtes. Dans la Méditerra-

née, le contre amiral O'Neill, trompant la surveillance de l'escadre de défense, a pu prendre position devant Marseille et devant l'arsenal de Toulon, dans des conditions qui, dans une guerre sérieuse, auraient permis le bombardement de ces ports.

On a même pu faire surprendre, par un aviso, le port de Cette, tandis qu'au large des bâtiments étaient en situation de bombarder la ville et de protéger un corps de débarquement.

Le fait qu'il s'agit de manœuvres suffit à dégager de toute responsabilité le corps de nos officiers de marine. Ceux qui se trouvaient dans le corps supposé ennemi ont bénéficié de circonstances plus favorables, et si les rôles avaient été retournés, l'avantage eût été pour leurs adversaires.

Ce que prouve le résultat de ces manœuvres, c'est qu'évidemment les moyens de défense de nos côtes sont actuellement insuffisants.

Le ministre de la marine n'a pas d'ailleurs attendu les faits pour se rendre compte de la situation. Il a demandé des crédits que la Chambre lui a refusés. A la fin de la discussion du budget, l'amiral Krantz a annoncé son intention de déposer une demande de crédit de 60 millions pour des constructions neuves. Le projet est prêt. Le ministre l'a soumis à ses collègues du cabinet. On ne sait point encore si ceux-ci l'approuveront; on n'est point sûr non plus qu'il pourra être déposé à temps pour que la Chambre ait le loisir de le voter avant sa séparation. Il y a cependant urgence et il ne faudrait même pas hésiter à forcer le chiffre si, comme on le prétend, 60 millions ne sont pas suffisants. ERNEST BAUDOUIN.

INFORMATIONS

AU SÉNAT

La loi de finances a été déposée hier au palais du Luxembourg.

On affirmait que le ministère avait obtenu la promesse d'un vote hâtif qui permettrait de proroger les Chambres le 13 juillet. Ainsi soit-il!

On veut faire coïncider la période électorale avec le procès devant la Haute Cour et si c'est possible calculer les assignations, réassignations et procédure de contumace de façon à ce que le verdict soit rendu deux ou trois jours avant celui du scrutin.

Ce sera, va-t-on dire, la plus abominable des manœuvres, mais il faut s'habituer à cette idée que nous devons en voir de raides tant que ce gouvernement sera en fonctions.

Que de canailleries vont être commises! Il faut surtout prendre ses dispositions en conséquence.

La composition de la prochaine Chambre

M. Andrieux s'est livré, dans la Petite République française, à un travail très curieux sur la situation électorale de tous les départements en vue du renouvellement de la Chambre des députés.

Il a dressé un tableau dont voici les totaux et la conclusion:

Sur 576 circonscriptions, il y en aurait 383 acquises aux révisionnistes; 74 seraient douteuses, mais avec plus de chances pour les révisionnistes; 77 également douteuses, mais avec plus de chances pour les non-révisionnistes; enfin, 42 circonscriptions éliraient des députés partisans du régime actuel ou du statu quo, comme on voudra.

« Ainsi, conclut M. Andrieux, en admettant que les partisans du statu quo obtiennent, ce qui est impossible, tous les sièges douteux, ils seraient dans la Chambre prochaine au nombre de 193 contre 383, ce qui serait largement suffisant pour envoyer plusieurs ministres rejoindre à Mazas Jacques Meyer, le nouveau chef de la majorité. »

M. Grévy a envoyé cinquante francs pour les victimes de Saint-Etienne.

Cinquante francs! juste les étrennes d'un concierge.

L'ex-président de la République devient décidément trop conservateur.

Le Mémorial de la Loire publie la lettre suivante de Monsieur le Comte de Paris, datée de Vevey (Suisse). 4 juillet:

- « J'apprends avec une douloureuse émotion » la catastrophe du puits Verpilleux. Si vous
- » ouvrez une souscription pour les familles
- » des victimes, veuillez m'inscrire pour 1,000

» Comte de Paris. »

Le Pape hors de Rome

Le Figaro publie la dépêche suivante de Berne:

« On a reçu ici des détails assez circonstaneiés sur le Consistoire secret que le Saint-Père a tenu le 30 juin.

» Le Pape a dit aux cardinaux que des informations confidentielles, reçues d'un gouvernement catholique, laissaient entrevoir la probabilité prochaine d'une guerre dans laquelle l'Italie serait entraînée. Le Saint-Père a demandé aux membres du Sacré Collège s'ils croyaient que, pendant que l'Italie combattrait une autre puissance catholique qui lui est chère, le successeur de saint Pierre pouvait rester dans un pays où son indépendance n'est plus respectée.

» On assure que l'unanimité des cardinaux présents a décidé qu'en cas de guerre le Pape devait quitter Rome: quelques cardinaux connus par leur intransigeance ont même été d'avis que le Pape devait partir immédiatement pour protester contre les attaques faites contre sa personne et encouragées par le Cabinet Crispi. Mais la majorité s'est opposée à ce projet. Le cardinal Rampolla a notamment déclaré qu'on devait attendre un acte de violence caractérisé.

» Le Sacré Collège a décidé à l'unanimité moins deux voix que le Pape devrait, en cas de guerre, se réfugier en Espagne. Ce qui a amené cette décision, c'est une déclaration du cardinal secrétaire d'Etat, qui a dit que le gouvernement espagnol avait d'ores et déjà déclaré qu'il garderait une neutratité absolue dans le conflit dont l'Europe est menacée.

» Le Consistoire n'a pas eu à se prononcer sur la ville qui aurait l'honneur d'abriter le Saint-Père; mais, d'après des renseignements particuliers, il est question de Valence et de Tolède. On penche pour cette dernière ville qui est le siège du cardinal primat des Espagnes. De plus, Tolède est une ville très aristocratique: sa cathédrale est une des plus belles de l'univers et 25 conciles y ont été tenus. Le gouvernement espagnol mettrait aussi à la disposition de Léon XIII le palais d'Aranjuez qui est situé à 30 kilomètres de Tolède.

» Les négociations continuent. Le gouvernement de la Reine régente s'est mis avec empressement à la disposition du Saint-Père. »

Le Journal des Débats publie une dépêche qui confirme celle du Figaro et dans laquelle il est dit : « Qu'en cas de guerre, le Pape ne serait plus seulement un prisonnier, mais qu'il serait un otage. »

L'EXPLOSION DE GRISOU

L'émotion de la première heure, quoique moins forte, est loin d'être calmée.

Le fen des écuries a repris au puits Verpilleux. Dimanche s'est produit un accident qui aurait pu avoir des conséquences funestes et qui justifie les précautions minutieuses prises par les ingénieurs.

On avait commencé à épuiser l'eau du puits Verpilleux qui avait été inondé dans le but de combattre le feu.

On se demandait si, l'épuisement terminé, les gaz délétères s'échapperaient par le puits ou reviendraient par les galeries à la suite du courant d'air qu'établirait forcément le dégagement du puits Verpilleux.

Quatre personnes qui se trouvaient dans la chambre des machines de ce puits ont essayé de se rendre compte de la direction du courant d'air, en descendant dans un sous-sol qui communique au puits par les fissures existant près du balancier de la machine.

Elles ont été plus ou moins asphyxiées par le mauvais goût, comme disent les mineurs.

L'une d'elles, plus fortement asphyxiée, est tombée de l'échelle d'une hauteur de 3 à 4 mètres. On a dû la retirer avec des cordes.

Les soins les plus empressés ont été donnés aux quatre victimes de cet accident. Le plus atteint a été le nommé Reynaud.

80 cadavres retrouvés seront placés cette

nuit dans le hangar qu'a fait construire M. Holizer, ingénieur.

Aujourd'hui mardi, les familles sont admises à les reconnaître. A quelles scènes terribles il va nous falloir encore assister?

De nouveaux éboulements qui se sont produits cette nuit ont empêché de parvenir jusqu'à la chambre de taille, où on compte retrouver une centaine de cadavres. Aucune nouvelle victime n'a donc pu être remontée depuis bier motio

Les travaux de sauvetage sont poussés avec

Des barrages sont élevés sur différents points des galeries qui mettent ce puits en communication avec le puits Verpilleux.

TRANGER

ANGLETERRE. — On annonce au Mémorial diplomatique que le cabinet britannique se serait entendu avec la plupart des autres puissances européennes, pour ouvrir des pourparlers relatifs à la neutralité de la Suisse, que lord Salisbury voudrait voir confirmer d'une façon un peu plus explicite qu'en vertu de la dernière convention.

Il y aura très vraisemblablement une conférence internationale pour examiner cette question, à laquelle viendra nécessairement se rattacher celle du droit d'asile avec les modifications que la sécurité des États de l'Europe commande.

Il est également certain que le gouvernement anglais serait disposé à restreindre l'hospitalité qu'il offre aux réfugiés politiques, si la police étrangère de Londres et sur tout le territoire des trois royaumes ne suffisait pas amplement pour surveiller ceux des conspirateurs dangereux qui trament des complots en dehors de leur patrie.

NOUVELLES MILITAIRES

Un nouveau casque dans la cavalerie Après la pelisse à fourragères, le casque!

Il n'est bruit que de ce projet dans la cavalerie légère. On va, en effet, essayer à l'automne prochain cette nouvelle coiffure.

Ce casque serait en drap élégant et très léger, avec garnitures en métal blanc.

La crinière tombant sur le cou en queue de cheval semble donc abandonnée ? Tant pis!

A quand maintenant la sabretache et les culottes ornées de trèfles à la hongroise, et les bottes à glands?

LA LANCE DANS L'ARMÉE

Un certain nombre de lances viennent d'être distribuées à quelques hommes du 19° régiment de dragons à Saint-Etienne.

La lance adoptée pour notre cavalerie est suffisamment légère, d'un diamètre de 4 centimètres environ, terminée par une lame triangulaire, effilée, de 15 à 20 centimètres de longueur. La longueur du bois est d'environ trois mètres. Elle porte une lanière pour qu'on puisse la suspendre au bras.

GRAVE ACCIDENT AUX COURSES

Un grave accident est arrivé dimanche sur le champ de courses de Paray-le-Monial.

Dans le Military, trois officiers, MM. Peaton, Guyot et de Romanet ont été démontés; le premier a été tué et le second blessé grièvement. Le troisième a été relevé sain et sauf.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Le sectionnement au Conseil monicipal

Hier soir, la première question présentée au Conseil municipal a été celle du sectionnement de la ville de Saumur.

Un groupe de citoyens, a dit M. le Maire, ont adressé au Conseil général une pétition dont je vais vous donner lecture et qui a été l'occasion d'une agitation intense dans la ville.

Conformément à la loi, un registre a été déposé au secrétariat, les partisans du sectionnement se sont présentés en grand nombre ainsi que les adversaires.

Aujourd'hui vous êtes appelés à donner votre avis sur ce projet. Pour moi, je pense, et vous partagerez mon opinion, que c'est une manœuvre de parti, et non une œuvre d'intérêt général. Il n'y a pas la moindre nécessité à cette division infinitésimale.

Le sectionnement a pour but un intérêt de parti. C'est net. Les partisans disent: Nous voulons entrer au Conseil municipal.

C'est raide, monsieur le maire; vous avez oublié, puisque vous ne l'avez pas dit, qu'il y a 204 signataires qui ont daigné se déranger pour manifester leur opinion à cet égard.

M. Combier trouve les circonscriptions baroques, bizarres, ridicules! Il s'est donné la peine d'indiquer une autre division qu'il a qualifiée de raisonnable.

A une provocation du parti adverse, a-t-il dit, nous devons une réponse de notre parti et demander le maintien du statu quo.

Le Conseil général, a continué le maîre, n'en tiendra certes pas compte: il a sectionné Cholet, il sectionnera Saumur. Mais les républicains démocrates ne doivent pas se laisser intimider par cette manœuvre.

Remarquez bien, messieurs, que ce sectionnement ne peut avoir d'effet que dans trois ans, à la fin de votre mandat, et d'ici là.....

54 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XV. -- (Swite)

Près du baptistère était couché un vieux pêcheur de Naples, qui jamais plus, en chantant sa barcarolle, ne dirigerait sa barque. Trois religieuses demeuraient les yeux clos aux pieds du grand Christ, avec leurs chapelets dans leurs mains raidies, et leurs cornettes blanches sur leurs fronts sanglants. Sous un vitrail formant une clarté, reposait l'évêque d'Ischia. Son visage pâle avait un relief saisissant; et, dans le jour pourpré de la verrière, sa soutane, d'un violet sombre, se pailletait de flamme.

Une belle et jeune morte, une Romaine que tous adulaient la veille, gisait aussi sur les dalles avec des bagues à ses doigts, des cercles d'or à ses poignets, des diamants à ses oreilles; ses grands yeux étaient demi-clos, sa petite bouche avait un triste sourire; et. sur son cou d'albâtre, saignait une horrible blessure.

Jeune et si belle... morte cependant!

A ses côtés une autre forme rigide tenait en main un éventail... un éventail brisé. Les épaules étaient serrées dans une mantille de dentelles, et la guirlande de roses thé, qui conronnait, comme une ironie, ce front terreux, jetait, sur le satin du corsage, une longue traîne de feuillage.

David s'inclina très pâle. Il venait de reconnaître M^{me} Estelle Van Ritten.

La mort n'avait pas été lente. En moins d'une seconde, une tige de fer, enfoncée dans la tempe, avait foudroyé la vie.

— La mort! la mort partout, murmurait David. Mon Dieu! mon Dieu! du moins avezvous épargné mon enfant?

Encore et toujours il cherchait, interrogeant les formes enfantines. Elles étaient nombreuses dans l'église, aussi nombreuses que celles des vieillards.

Et. tout à coup, il tomba à deux genoux sur les dalles de pierre en étouffant un cri. Rita, pâle comme un lis, avec une tache de pourpre sur son front, dormait les paupières à jamais closes, au pied du maître autel.

L'étrangère avait dit vrai. L'enfant n'était pas morte à la Petite-Sentinelle. Lorsqu'an-

puyée sur l'épaule robuste d'un sauveteur, sa petite tête vacillante, on l'avait dirigée vers l'ambulance, sa poitrine se soulevait encore; mais, pendant le trajet, le souffle s'était arrêté. Bien court pour Rita avait été le chemin.

Broze l'avait saisie dans ses bras, et, d'un ceil voilé de larmes, il considérait sa beauté d'ange, son front pur, ses cheveux blonds, ses lèvres mi-closes. Il la serrait contre sa poitrine. Il s'efforçait de réchauffer dans sa main la main glacée. Il lui parlait à l'oreille, mèlant à ses larmes les paroles les plus tendres... Mais les paroles étaient vaines: elles se perdaient dans une petite oreille que jamais plus aucun murmure terrestre ne ferait vibrer; et les larmes coulaient sur un front de marbre. La vie s'était engourdie, puis éteinte à son centre mystérieux.

Rita Broze était morte!... morte à sept ans, sous les ruines de Casamicciola. Son âme s'était envolée avec les cinq mille âmes des cinq mille victimes.

Alors, quand il eut pleine conscience de son malheur, quand îl se fut dit: «tout est fini, mon bonheur a sombré; il ne me reste plus rien... rien... ici-bas, » David replaça doucement la jeune morte sur les dalles de marbre;

il joignit, sur la poitrine, les deux petites mains, donnant ainsi à Rita l'attitude des martyrs au tombean; puis, désespéré, à bout d'énergie et de force, il se laissa tomber sur les marches de l'autel et il s'assit tout près de sa fille sous la lampe du tabernacle. Et tout le jour et toute la nuit il resta là, anéanti, faisant les veillées des morts. Il ne pouvait prier, il ne savait plus, sa douleur était trop immense. La tête dans les mains, il versait de ces larmes rares qui glissent lentement sous la paupière, larmes de grands désespoirs, aussitôt séchées que versées; larmes qui brûlent au lien d'apaiser et de rafraîchir; larmes qui retombent sur le cœur comme des gouttes de métal en fusion.

CHAPITRE XVI

Le déblaiement de Casamicciola dura trois jours; puis, lorsque tous les morts reposèrent en paix sous de petites croix de bois, on se compta, et les familles, décimées, songèrent à quitter l'île des orangers et des fleurs, dess

nue un vaste cimetière.

Broze voulait pour Rita la terre de France..

une petite tombe à Montparnase, avec un mature petite tombe à Montparnase, avec un mature bre blanc et deux anges agenouillés pour contra la contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra

D'ici là, il passera bien de l'eau sous le pont, et la R. F. elle-même pourra bien avoir trépassé

_ Quelqu'un demande-t-il la parole?

Motus sur toute la ligne. Qui ne dit rien pense comme moi, en conclut le maire. Le procès-verbal signalera l'unanimité des sentiments du Conseil.

LIBERTÉ! - ÉGALITÉ!

Avant-hier, tout le monde a pu voir la bannière d'un alcazar promenée librement dans tous les quartiers de la ville, et le soir deux antres bannières-affiches, éclairées, circulaient dans la rue d'Orléans et place de la Bilange.

Pourquoi M. le Maire laisse-t-il circuler ainsi librement ces bannières et celles des sociétés musicales, tandis qu'il y a huit jours, les hannières religieuses, pour être transportées dans la même cité, ont dû être soigneusement pliées?

Il est plus que probable que celles-ci ne portent pas plus ombrage aux chevaux que les

Non! c'est simplement un ukase de notre maire qui interdit aux uns ce qu'il tolère aux

Liberté et égalité!

La session des examens pour le brevet de capacité avait lieu, dans tous les départements, la semaine dernière. Nous constatons avec plaisir que deux élèves du pensionnat de la Retraite de notre ville, Mles Décard et Brière, ont été reçues, avec de bonnes notes, par les commissions de Poitiers et d'Angers.

Par décision du 8 juillet 4889, cinq élèves de l'Ecole industrielle de M. Rigolage ont été nommés à l'emploi d'élève mécanicien des équipages de la flotte, à la suite du concours qui a eu lieu pendant le mois de juin.

Voici les noms de ces jeunes gens avec leur numéro de classement:

1, Gauchon; - 5, Miette; - 14, Martin; - 16, Vacherand; - 47, Bourles.

Vingt-six élèves seulement ont été admis.

Nouvel uniforme des lycéens

Un nouvel uniforme vient d'être adopté pour les élèves des collèges et lycées. M. Grenier, proviseur du lycée Henri IV, a présenté à la commission d'habillement trente jeunes gens revêtus d'un nouveau costume auquel la commission s'est arrêtée.

L'ancienne tunique est remplacée par une redingote, dite marine, à double revers en drap noir avec boutons d'or mat, et l'ancien képi par une casquette.

ANGERS. — Manœuvres de sauvetage. — La compagnie de sapeurs-pompiers d'Angers a

tinuer, à travers les vicissitudes, les passions

et les orages qui forment la vie, leur calme et

Son départ eut lieu sous un ciel nuancé des

teintes de l'aurore. Peu à peu le soleil se levait

jetant, sur le rivage, des lueurs d'incendie.

Les vagues, frappées de ces rayons obliques,

avaient des reflets de flamme. Des buées s'éle-

vaient dans l'air, bleuâtres et légères comme

des sumées d'encens. Un silence grave et re-

cueilli planait sur toute l'île. Au loin, la clo-

che de Forio, une cloche épargnée, tintait pour

l'Ave Maria, et la mer, en lente cadence, frap-

pait le rivage, envoyant aux nombreuses bar-

David avait pris passage sur un petit navire

à voiles. Le Saint-Janvier devait le conduire à

Naples, et les matelots, occupés de la manœu-

vre, ne troublaient point sa longue et doulou-

reuse réverie. Il était assis près du petit cer-

cueil, drapé de blanc. De l'autre côté de la

bière, sur un tas de varech, Charmette était

étendue. Il la ramenait en France.

ques sa fraîcheur saline.

muette prière.

ant

ent

en

fait, samedi soir, de 9 à 10 heures, des manœuvres de sauvetage avec accompagnement de musique, au Grand-Théâtre, place du Ralliement et rue Saint-Julien. Elle est partie de la mairie à 9 heures, musique en tête, avec flambeaux; une foule bruyante la précédait, en chantant très mal divers refrains. Dix pompes et un chariot d'agrès ont défilé ainsi jusqu'au théâtre, où les exercices ont immédiatement commencé. Les feux de bengale, allumés au cintre et au foyer, faisaient l'effet des lueurs d'incendie. La descente, du cintre sur la place, dans un long boyau de toile, a très bien réussi. L'homme s'engage dans le sac la tête première, et peut, à l'aide des coudes, régler en quelque sorte la vitesse de la des-

La place du Ralliement était couverte de curieux, qui ont applaudi et poussé d'enthousiastes bravos aux manœuvres, et aussi à la musique de l'Harmonie angevine, qui a exécuté plusieurs morceaux.

Un punch flambant, servi à la mairie, a terminé ces manœuvres intéressantes et utiles aux pompiers.

SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE D'ANGERS

Une dépêche d'hier a annoncé les succès de la Société Sainte-Cécile au grand concours des orphéons, à Paris.

Première division. Lecture à vue. 2º prix, à l'unanimité du jury.

Concours d'exécution, 2º prix, avec félicita-

Nos compliments à M. Laffage, directeur, et à tous les chanteurs angevins.

La Société Sainte-Cécile concourait avec des sociétés plus nombreuses. Elle comptait 44 exécutants. Boulogne en compte plus de 400, et une société belge en a près de 450.

La Légende des Chèvres, de M. Bordigné, membre du jury, était le chœur imposé, et la Société a choisi ensuite un chœur, qu'elle avait plusieurs fois chanté avec beaucoup de succès, le Dernier jour de Pompéi. M. Laffage a été vivement félicité par le jury, qui, en proclamant le résultat, a tenu à déclarer que notre Société angevine avait été classée seconde à l'unanimité.

CHOLET. - Le journal l'Intérêt public donne un compte rendu détaillé de l'audience du 30 juin dernier, à laquelle comparaissait le frère Louis, instituteur de l'école libre de Notre-Dame. Cette affaire ressemblait en tous points à celle que nous avons eu l'occasion d'enregistrer il y a quelques mois, relativement au frère Camille, de l'école Saint-Léonard. Même origine, dénonciations calomnieuses des mouchards de la ligue républicaine; même procédé, pression exercée sur les enfants et leurs parents pour obtenir de fausses déclarations défavorables aux inculpés; ensin même attitude des membres du parquet, partagés entre la crainte de Thévenet - qui est pour eux le commencement de la sagesse - et le respect que tout homme libre se doit à lui-même.

Seule, l'issue des deux affaires présente une légère différence: à Angers, on s'en souvient, le Frère Camille - à la charge duquel pourtant on avait vainement essayé de relever des faits plus graves, - dont Me Lucas a présenté la défense avec le talent que l'on sait, fut acquitté. A Cholet, le Frère Louis a été condamné à 10 fr. d'amende, minimum de la peine.

(L'Anjou.)

SEGRÉ. — On annonce la mort de M. Rousseau, maire de Segré, décédé samedi matin, en son domicile, après une courte maladie.

Indépendamment des nombreux services qu'il a rendus en Maine-et-Loire à la cause conservatrice dont il fut toujours le partisan dévoué, M. Rousseau, par l'élévation de son caractère, la sûreté de ses relations et son intelligence des affaires, avait su conquérir l'affection et l'estime de tous les gens de bien.

La ville de Segré perd en lui un administrateur habile et les monarchistes un intrépide défeuseur de leurs intérêts.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1889

Pendant la saison thermale, du 45 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1º pour la station de Laqueille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2º pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départs et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 3 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, et vice versd: billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 juillet 4889. Les ventes continuent encore aujourd'hui

sur une large échelle et nos rentes cèdent encore du terrain. Le 3 0/0 s'incline à 83.40; le 4 1/2 0/0 se tient à 104.40.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,250. Sur les obligations foncières et communales des différents types, les tendances sont bonnes. De gros ordres d'achats provoqués par la faiblesse actuelle sont exécutés discrétement pour le compte de capitalistes qui n'opèrent jamais à

La Société Générale se tient de 453 à 455. Malgré les mauvaises dispositions, la Banque d'Escompte fait bonne contenance à 500.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas cote 717.

Les Dépôts et Comptes courants font 595. Le Crédit Lyonnais est à 663.75.

Calme plat sur le Panama à 52.50. L'obligation 5 0/0 des Chemins de fer de la province de Santa-Fé se tient à 400, cours favorable aux achats.

Cours très bien tenu sur l'obligation des Chemins Economiques à 376.

Informations financières. - La Banque d'Etat émet du 8 au 12 juillet courant 1,000 actions, au pair. Les versements sont échelonnés comme suit: 125 fr. en souscrivant; 125 fr. à la répartition; et 250 fr. au 25 août. Les coupons à échéance de juillet sont reçus comme espèces et les titres cotésont acceptés en versement au cours du jour.

Aux jeunes filles!

Rechésy (Haut-Rhin), le 14 février 1889. - Depuis huit mois, ma fille, âgée de 18 ans, souffrait de maux de tête et d'estomac; après avoir pris tous les remèdes possibles sans résultat, elle voulut essayer encore vos Pilules Suisses: une seule boîte à 1 fr. 50 l'a complètement guérie.

(Sig. lég.) AUGUSTE GOREY. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Gram-

mont, Paris.

GRANDE ENTREPRISE VIDANCES INODORES

W. DUBOIS-RONCE, ENTREPRE-NEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera uue diminution sur l'adjudication acceptée par lni au-dessus de 20 mètres.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrès 4.50 le litre. Montpellier, 47 — 4.75 le litre. Armagnac, 50 -. . . . 2 » le litre. Verre compris.

EXPOSITION UNIVERSELLE Bous de Séjour a Paris

Logement & nourriture Restaurants & hôtels de 1er ordre

1re classe: par jour, 20 fr. 2e classe: id. 14 fr. Parmi les restaurants de 1r classe, se trouvent

Brébant et restaurant Alsace-Lorraine au 1er étage de la Tour Eiffel.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser, 6, rue du Temple.

le Monde

avec le Piscipha: malgache, succès toujours assuré à la pèche au fitel, à la ligne, etc. Ce précieux produit, rapporté de Madagascar par le tapitaine Charpi, attire d'une façon surprenante toutes espèces de poissons, les réuniten groupes et leur lait perfère toute dénance, la péche devient très facile. Essayez-en une boile à 140 on deux bite 2' aves monuté péché gratis. Entrejàt, 33.r. Pont-Reuf, Palis. En Vente des Mª 4'Art. de Péche, ensofrase coatre limbres. A Ange -5, MM Arbello, 19, quai Nati nai; Gautier, 38, r. de la Reie; Proton, 48, r. Plantagenet. Saumar, clément, 11, r. liétel-de-ville. Cholet, Cautaltan, 19, r. st-Pierro Montreuil-Bellay, Louet, fabr d'art do pèche

misère se dressait devant Charmette. Van Ritbarque, tous deux en présence de leur enfant morte, les continents et les mers les eussent ten avait achevé d'engloutir le million de sa moins séparés que l'amour en cendres de David, que son mépris.

Les matelots, très agiles, tendaient les voiles, et, sous la brise, le Saint-Janvier courait une bordée rapide; puis, peu à peu, les toi-les, de plus en plus tendues et gonflées, le bord couché sur le ffot, il prit une vitesse surprenante, laissant derrière lui une longue traînée d'écume blanche.

Tout Ischia se déroulait, et David, les yeux sur l'horizon lointain, repassait dans sa mémoire toutes ses douleurs.

Il songeait au riant tableau que, cinq jours auparavant, il avait admiré de son balcon de Bellevue.

Il revoyait, par la pensée, les enfants sur la grève, les pècheurs jetant la seine et les blanches villas et les jardins fleuris... De tout cela, il ne restait plus que des débris entassés, de la poussière. La mort était venue les coucher tous à terre, les joyeux chanteurs de barcarolles et les petits enfants qui jetaient des pierres à la mer en défiant l'arrivée du flot.

- Tous a terre! murmurait David, tous! et Rita aussi. Pauvre petite Rita!

Ses yeux retombaient sur le cercueil, ses lèvres frémissaient, et une grosse larme coulait lentement sur ses joues creusées.

En la voyant seule sur la terre, avec une blessure incurable, car son pied à demi broyé ne guérirait pas, il avait eu pitié. Pouvait-il jeter sa femme à la misère effroyable? Car la fille dans une opération malheureuse à la Bourse de Vienne... et le seigneur de Bohême dormait rigide sous sa croix de bois. Il ne pourvoirait plus, en maniant les cartes avec indélicatesse, aux besoins de sa famille : au luxe, à la vanité, aux dépenses folles. Alors, devant les mains de Charmette qui s'étaient jointes suppliantes, devant cette voix pleine de sanglots qui avait murmuré: « Oh! ne m'abandonnez pas! pitié! pitié! Sans vous, Da-

- Je le sais; c'est pourquoi je vous emmène.

vid, je n'ai plus qu'à mourir! » il avait ré-

pondu froidement :

Depuis une heure, ils étaient l'un devant l'antre. Ils se taisaient. Qu'auraient-ils pu se dire? Le cœur de Broze était fermé, et Charmette le comprenait trop bien. Elle restait étendue sur son varech, pâle et tremblante. Cet homme, qu'elle avait vu à ses pieds, la terrifiait maintenant, tant sa voix, si tendre jadis, tant son regard autrefois si doux avaient le tranchant et le froid de l'acier. C'était entre eux la séparation des séparations. Quoiqu'ils fussent si rapprochés, tous deux sur la même Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE LÉGER-GAUDAIS.

Par jugement en date du 8 juillet 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de failite ouverte le sieur Léger-Gaudais, marchand, demeurant à Allonnes.

L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au 43 mai 1889, date de l'assignation.

M. Chapin a été nommé jugecommissaire, et M. Doussain syndic provisoire.

Pour extrait, Le Commis-Greffier, E. FORTIER.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germainsur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite (395)commune.

A LOUER PRÉSENTEMENT AVEC COUR ET JARDIN 7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie.

A Louer présentement REZ-DE-CHAUSSÉE

Occupé actuellement par la Banque de France.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Grande

Après le décès de M. SILVY.

Le DIMANCHE 24 JUILLET 1889, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par le ministère de Me GAUTIER, notaire à Saumur,

Procédé, au clos du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont-Fouchard. domicile de M. Silvy, décédé, à la vente des mobiliers dépendant de sa succession.

On vendra notamment:

Ameublement de salon en tapisseries, 15 glaces, pendules, garnitures de cheminées, salle à manger, batterie de cuisine, vaisselle, vieille argenterie, 36 couverts, cafetière, sucrier et casserole en argent, dix lits complets, tables de toilette, commodes, fauteuils, linges de toutes sortes, vieux vins, vieille eau-de-vie, un cheval, charrue et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

LOUER

Pour La Saint-Jean 1890

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. Chaussepied.

S'adresser à M. GAGNEUX, à

ALOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR, Place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

ON DEMANDE un apprenti pour le commerce au BAZAR DU 35 CENTIMES, tenu par DAVEAU, doreur, rue du Puits-Neuf, 14, et 17 et 15, rue de la Cocasserie, Sanmur.

Changement de Domicile

L'Étude de Mº POIRIER, huissier, est transférée rue du Puits-Tribouillet, 4.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, nº 19, en face la Caisse d'Epargne.



District Cost Cost Cost Cost MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à

des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boites à musique pour soirées,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre. pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

CHIRURGIEN - DENTISTE

68, Quai de Limoges

rix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET

Solid Sanduc de Flate Solid So	Emprunt russe 1862 5 0/0 101 55 - 1870 5 0/0 102 25 - 1884 5 0/0 100 75
--	---

GARES

DE

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX | Mixte | Mixte | Mixte | Expr. | Omn. | Omn. | Expr. | Expr. | Omn. matin | matin | matin | matin | matin | Château-du-Loir Noyant-Méon Linières-Bouton 3 30 3 41 Vernantes SAUMUR (Orl.) (arrivée) (départ) 8 34 4. 14 1 54 Nantilly (arrivée) SAUMUR (Etat) (arrivée) 4 22 8 31 10 37 8 37 10 44 8 48 10 52 9 2 11 9 19 11 24 11 57 3 58 4 11 4 23 4 29 4 37 4 57 (départ) Nantilly (départ) Chacé-Varrains 6 50 Brézé-Saint-Cyr 2 18 2 45 Montreuil-Bellay 5 33 8 42 Thouars Niort Saintes 6 30 41 52 Bordeaux 9 52 3 34 11 13 4 54

STATIONS	FEB. 2003	tin		tin		tin		pr. tin	Mis	ir		in. tin			Expr.		pr.
Bordeaux	Sec				100	1111	5	40		11)	8	20	the		hon't	3	
Saintes					7	15	9	9		7	11	39	hn		VILLEY I	6	43
Niort					9	32	11				2	5	5	30	8 10	8	29
Thouars	-		6	5	12	11		47	1	35	4	15	8	21	9 59	10	46
Montreuil-Bellay	9	35	6	38			1	9	2	37	4	55	9	6	10 32	11	15
Brézé-Saint-Cyr	9	55		18	-	-	1 5	,	2	50	5	18	9	41	»	11	
Chace-Varrains	10	7	7	27		- 7	3	0	2	50 57		26	9	49	,))		
Nantilly (arrivée)	10	13	7	34			10	H	3	2	5	31	9	55	2	19	
SAUMUR (Etat)					Mi:	000000000000000000000000000000000000000			The second		TIME	111	4.	41	- m		
(arrivée)	10	22	7	45	ma	tm	100	100	3	13	5		10	3	D		
(départ)			7	25	11	25	1)	2	52	5	20	7 1		10	9	
Nantilly (départ)			7	38	11	36	1	0	3	3	5	33			>>		
SAUMUR (Orl.)	0.				U C	17	1						1		wn		· va
(arrivée)	1		7	47	11	44	1	36	3	11	5	41	23		10 59		46
(départ)			7	57	11	54	1	42	3	15	5	45	1		11 7	11	53
Vivy	11		8	10	12	10	110)	3	27	5	59	2		35	1	
Blou			8	19	12	19	1 3))	3	35		8			"	1	
Vernantes	111	WIL.	8	32	12	33))	3	46		20			»		
Linières-Bouton	111		8	45	12	46	1	0	3	57	6	32	1		11 44		
Noyant-Méon			8	59			100		4	9	6	44	100		12 26	14	12
Chateau-du-Loir			10	10		9		58	5	22	7	58	10		3 26		05
Chartres			2	47			5	54	9	26	12	4	CHI		3 26 5 10	1 7	45
Paris	1011		5	25			7	30	11	50	2	27	1	312	To Develop	tras	tin
122	1		SI	ir	111		SC	ir	SC)II	ma	tin	SC	nr	matin	1118	CHIE

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin		STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur Port-Boulet Chinon	7 52 8 40 9 4	12 12		Chinon Port-Boulet Saumur	7 41 8 10 9 4	4 34 4 56 7 6	9 45
	-4	SAUM	IUR —	BOURGUEIL		1	JAN THE
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn soir
Saumur Port-Boulet Bourgueil	7 52 8 44 8 54		5 10	Bourgueil Port-Boulet Saumur		11 50 12 1 4	3 40

STATIONS		tin				re.		nn.		oir
oitiers loncontour oudun lontreuil (ar.) - (dép.) : Vaudelnay augé loué Jartigné ingers	677779		9999	45	10 1 3 4 4 5 6 7 9	46 24 25 46 30 16	234555555	27 4 38 10 19 26	9 9 9 10 10	30 41 52 1 24

STATIONS	Omn.	Mixte	Marc.	Omn.	Omn
	matin	matin	matin	matin	soir
Angers Martigné Doué Baugé le Vaudelnay Montreuil (ar.) — (dép.) Loudun Moncontour Poitiers	4 40 6 1 6 24 6 30 6 37 6 46 7 36 8 24 8 55 10 33 matin	8 26 8 57 9 7 9 16 9 26	11 54 12 16 12 34	1 13 1 37 1 44 1 1 2 1 2 15 3 29	2 22

LIGHE D'ORLEANS

STATIONS	Dir		Om		Ex	pr.	On mi	m.	On	in.	Om		Ex	
10.1	SO	ir	ma	tin	ma	tin	ma	tin	SO	ir	SO		SO	200 194
Nantes	11	45		-	6	10	8	40	12	7		10	7	35
A LONGINGO	ma	tin	ma	tin	ma	tin	ma	tin	80		\$0		SC	
Angers	2	19	6	30	8	44	11	16	2	57	5	35	8	35
La Ménitré	2	52	7	10	9	9	11	51	3	42	6	16	10	1
Les Rosiers	0.3		7	19	9	17	11	59	3	52	6	25		
Saint-Clément	-		7	26			12	- 6	3	59	6	32		
Saint-Martin	-		7	33			12	12	4	7	6	39		01
Saumur (arrivée)	3	22	1	46	9	23	12	23	4	20	6	52	10	24
- (départ)		22	7	52	9	37	12	27	4	31	7		10	30
Varennes	1		8	5	9	48	12	38	4	45	7	13	1	-0
Port-Boulet	3	52	8	20	9	57	12	49	5	1	7	29	10	50
Langeais	4	26	8	59	10	19	1	21	5	46	8	8	11	16
Tours (arrivée)	5	5	9	42	41	6	1	59	6	35	8	51	11	48
Paris (arrivée)	10000	39		-5/4-7	3	6	8		2	35	4	1	5	1.3
Pared Hall	ma	tin	ma	tin	S	pir	S	oir	ma	tin	ma	tin	m	atin

STATIONS	Exp			ste	Om mix so	te	Om	Exp		Om mix mat	in	mix	ir
caris cours	ma 1 2 2 2 3 3 3 3	45 tin 23 13 38 57 3 28 57 55 tin	ma 5 5 6 6 6 6 7 7 7 7 8	1.50	999999101		ma 11 12 12 12 11 11 11 12 5	 \$0 2 3 3 4 4 4 4 4 6	ir 43 28 49 49 25 32 57 39	so 5 6 6 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	ir 25 8 43 54 6 12 25 32 39 48 32	8 9 10 10 10 10	ir 477 300 7 199 32 42 42 42

	matin matin	SOIL	1 soir	501
not	SAUMUR -	LA	FLÈCHE	131
vatin	v coin 1 coin	1	lm	atii

	SAUM	UR -	LA FLÈCH	
Saumur Vivy Longué Jumelles Baugé Ilefs	natin soir 5 30 1 18 5 43 1 38 5 55 1 55 6 7 2 27 6 22 2 47 6 39 3 16 6 52 2 33	7 34 7 48 8 1 8 19 8 38	La Flèche Clefs Baugé Jun elles Longué Vivy	matin matin 7 15 10 7 31 10 23 7 52 10 51 8 9 11 13 8 24 11 34 8 37 11 49 9 50 12